

1. *Le pouvoir politique.* — Les sept premiers versets du chapitre XIII de l'épître aux Romains sont consacrés à recommander l'obéissance aux puissances supérieures dans l'ordre civil. Les principes y sont nettement posés, et en particulier celui-ci, qui leur sert de fondement: " Il n'est pas de pouvoir qui ne vienne de Dieu. " (V. 1) Et cependant celui qui gouvernait alors les Romains, destinataires de l'épître, c'était Néron. Fera-t-on à l'apôtre l'injure gratuite et ridicule de croire qu'il approuvât tous les actes du gouvernement de cet empereur? Personne n'y songe. On est donc nécessairement amené à dégager, dans la doctrine de saint Paul, le principe d'autorité des circonstances particulières dans lesquelles il s'applique. Le principe est incontestable en lui-même, quel que soit le dépositaire du pouvoir. L'application sera bonne ou mauvaise selon les cas. De la situation politique, l'Eglise ne s'occupe pas directement. Elle a vécu et vit en bonne intelligence avec des monarchies et des républiques. Comme Eglise, elle accepte toutes les formes de gouvernement. Mais, sous toutes, elle veille à la morale qui, seule, l'intéresse directement. Aux citoyens d'un Etat elle dit: " Vous pouvez vivre en monarchie ou en république, c'est votre affaire. Dans un cas comme dans l'autre vous devez être bons catholiques, et c'est ce dont je m'occupe. Ayez une ou deux chambres parlementaires, donnez par la constitution plus ou moins de pouvoir à votre roi, à votre président ou à vos ministres, ce n'est pas mon affaire. Ce que je vous demande, c'est de vous conduire *en toutes choses* selon les justes lois de votre pays, et ce que je vous défends au nom de la morale, c'est de renverser injustement le pouvoir établi, c'est d'entretenir des dissensions et des guerres civiles. Vous pouvez changer certaines lois, améliorer votre régime, obtenir plus de justice. Mais ne le faites pas par des moyens violents qui blesseraient les droits d'autrui, qui vous nuiraient à vous-mêmes et qui, somme toute, ne